

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2026

Présents : MM. AYMONIER BENOIT BERMOND BOUSQUET COLARD LECOMTE LORET
NOWAK RAVEL TAILLARD

Mmes BORNE GIVERNET JACQUEMAIN OGOR OBERSON

Excusés : Mmes BORNAND LAVAUX NIZZI M. SKANA

Procurations : Mme BORNAND à Mme BORNE, Mme NIZZI à Mme OGOR, Mme LAVAUX à
M. NOWAK

Secrétaire : M. NOWAK

Convocation : 09/03/2026

M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi qu'au personnel communal pour le travail accompli durant la mandature.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

2 – ONF – PROGRAMME D' ACTIONS 2026 ET DEVIS

M. RAVEL présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour 2026.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le programme d'actions pour 2026 établi par l'ONF

Travaux sylvicoles :

- ✓ Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements parcelle 32.r
- ✓ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnements parcelles 12af et 12.r
- ✓ Cloisonnement sylvicole, maintenance mécanisée parcelles 13.r et 26.r

- ✓ Cloisonnement sylvicole, ouverture mécanisée parcelles 21.ar, 23.ar et 23.r

Le montant des travaux s'élève à 5 470 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 18 voix pour, le programme d'actions pour 2026 et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

3 - SYDED : MOTION POUR REAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAU A L'ECHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT EN TERMES D'EFFICACITE, DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE

Suite à une question posée par M. RAVEL, M. le Maire rappelle que les réseaux électriques sont propriétés de la commune dont la gestion est confiée au SYDED. L'exploitation est assurée par Enedis.

Territoire d'énergie Doubs-Syded propose au Conseil Municipal de signer une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la motion présentée.

4 - FAMILLES RURALES : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE ACCUEIL DE LOISIRS DE GRANDFONTAINE

M. BENOIT présente au Conseil Municipal la convention pluriannuelle ayant pour objet de définir et de préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure, du service ou de l'activité sur le territoire de la commune de Grandfontaine à destination des familles et des jeunes.

Il informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Directeur a été nommé pour la gestion du site multi-accueil.

L'association Familles Rurales, dont l'objet et les missions sont la promotion des familles et personnes vivant en milieu rural ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie, s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ce projet.

Compte tenu de son intérêt, dans le cadre de sa compétence en matière d'enfance jeunesse, la collectivité contribue financièrement au fonctionnement du service et n'attend aucune contrepartie de cette aide.

M. AYMONIER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré par 17 voix pour, décide d'approuver les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer le document correspondant.

5 – CENTRE DE GESTION : RENOUELEMENT DE CONTRATS GROUPES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

M. le Maire rappelle que le Centre de Gestion du Doubs accompagne les collectivités du département en leur proposant d'adhérer à des contrats d'assurance groupes concernant leurs agents.

Les contrats « risques statutaires » et « protection sociale complémentaire - Prévoyance » arrivent à échéance le 31/12/2026.

Le Centre de Gestion engage dès à présent une procédure de renouvellement de ces deux contrats groupes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, le Conseil Municipal accepte cette proposition et mandate le Centre de Gestion afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

6 – PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour le motif suivant : assurer le tuilage avec l'équipe d'agent communaux pour pallier le départ en retraite d'un agent sur l'année en cours, il y a lieu de conclure un contrat à durée déterminée du 09/03/2026 jusqu'au 17 Mai 2026.

L'agent assurera les fonctions suivantes : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux sur l'ensemble de la commune.

La base de rémunération est fixée à 23,30/35^{ème}, indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 18 voix pour, la conclusion du contrat à durée déterminée et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

7 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

- ✓ Dépenses de fonctionnement du mois de Février
- ✓ Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- par Maître Anne-Lyse THOMAS-PATRY, Notaire à YVRE-L'EVEQUE (72), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AC 731, d'une contenance de 4 a 25 et appartenant à La Compagnie Financière de Marchand de Biens Volney Couanault (Parc de la Banne)

- par Maître Raphaël CALLIER, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB 130, d'une contenance de 26 a 61 et appartenant à M. CHANCRE (Chemin du Founelot)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a renouvelé la convention avec l'Arche de Ploum concernant la stérilisation des chats errants.
- ✓ M. le Maire signale que l'entreprise RUBIS ELEC a été sollicitée pour les différents travaux d'électricité dans les bâtiments communaux.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur de l'école primaire souhaite des tapis de gym et demande une avance sur le prochain budget. Cette demande a été accordée.
- ✓ Site multi-accueil : Mme BELLOT, Directrice, a été remplacée par M. DONZELOT.
- ✓ Atelier communal : Une réunion aura lieu le 16 Mars prochain. Des calculs doivent être réalisés pour mesurer les charges au sol.
- ✓ Rideau escamotable du périscolaire : plusieurs devis ont été demandés pour réaliser une cloison à la place du rideau.
- ✓ Dossiers Tribunal Administratif : 3 dossiers déposés par l'avocate de la commune, Maître GRILLON, sont en cours : un dossier pour un certificat d'urbanisme, un dossier pour 3 permis de construire, un dossier pour une barrière sur un chemin rural.
- ✓ M. AYMONIER, Directeur-Adjoint de Familles Rurales, informe le Conseil Municipal qu'il y aura une exposition de Lego bricks les 28 & 29 Mars dans les locaux du périscolaire.
- ✓ Journée ramassage des déchets le 15 Mars à partir de 11 H. Les kits sont fournis gracieusement par le Sybert.
- ✓ M. LECOMTE demande si une requête a été adressée en Mairie pour un camion pizza. M. le Maire répond que les demandes seront traitées après les élections.
- ✓ M. LECOMTE rappelle qu'une astreinte de 50 €/jour pour le non-enlèvement de la barrière Chemin des Margots incombe à la commune. M. le Maire précise que la barrière a été enlevée sur le chemin rural et que le dossier est en cours d'instruction.
- ✓ M. LECOMTE demande quels sont les travaux réalisés Chemin du Founelot. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un exutoire d'eau et la réfection d'un mur. GBM est chargé de la réalisation et la commune participera financièrement aux travaux.

Séance levée à 21 H 20

Le secrétaire,

Jean-Luc NOWAK

Le Maire,

Henri BERMOND